

Quant au libellé, puisque c'est une résolution toute simple, nous nous appliquerons à suivre autant que possible les recommandations du comité mixte de la constitution du Canada, qui a beaucoup travaillé et qui mérite nos félicitations.

Enfin, le leader des conservateurs à la Chambre me demande de désigner dès maintenant le 24 février comme journée réservée à l'opposition, mais je ne suis pas en mesure de le faire. Je vais cependant étudier sa requête et je pourrai peut-être lui donner une réponse officielle jeudi prochain. Je vais néanmoins tâcher d'aviser le député de vive voix et à l'avance au début de la semaine prochaine. Je tiens d'abord à étudier la liste de dates dont il a parlé parce que je n'en ai pas encore pris connaissance.

● (1510)

M. Knowles: Madame le Président, le président du Conseil privé à répondu à presque toutes les questions que je voulais lui poser. Je voudrais lui reposer celle-ci à laquelle il a peut-être répondu sans que je le remarque. Mardi prochain, lorsque débutera le débat sur la constitution, le gouvernement a-t-il l'intention de vider la question sans interruption ou y a-t-il des sujets dont l'importance justifierait l'interruption du débat?

M. Pinard: Madame le Président, étant donné que notre programme est assez chargé, je voudrais me réserver le droit d'étudier des bills que la Chambre pourrait accepter de renvoyer à un comité ou qu'elle pourrait désirer adopter rapidement après leur avoir fait passer les trois étapes.

Pour l'instant, je ne tiens pas à m'engager à étudier la résolution constitutionnelle cinq jours par semaine. Bien que je ne puisse le confirmer aujourd'hui, nous avons l'intention de faire en sorte que les prochains jours ou prochaines semaines soient consacrés principalement—et j'irai même jusqu'à dire presque exclusivement—au débat sur la constitution. Je tiens néanmoins à me réserver le droit d'accorder une journée à l'opposition de temps à autre pendant cette période ou d'étudier d'autres bills que la Chambre serait disposée à adopter.

Enfin, pour répondre à la question du député de Jonquière, je pense qu'il serait très utile de proposer officiellement, d'une part, de réduire de quarante minutes à vingt minutes la durée des interventions et, d'autre part, de prolonger de dix heures par semaine les séances de la Chambre. Si je fais cette proposition, c'est pour permettre à plus de députés d'exprimer leur opinion. Comme nous venons de passer quatre mois à étudier cette question au comité et à la Chambre...

M. Crosbie: Balivernes.

M. Pinard: ... je suis sûr qu'il sera plus facile—et tout le monde admettra qu'il sera juste—de siéger plus longtemps et d'abrégé les interventions, car il est inadmissible qu'en 1981 les députés, qui sont au nombre de 282, puissent parler pendant quarante minutes.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je trouve cela vraiment étrange. Au début j'ai été étonné que le député de Jonquière pose une telle question à mon collègue. C'était sa manière à lui de négocier ou de nous forcer à négocier en faisant poser une question par un membre de son propre parti.

Travaux de la Chambre

Des voix: Règlement, Règlement.

M. Crosbie: C'était un coup monté.

Une voix: C'est exactement ce qui s'est passé.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je me suis dit que c'était plutôt étrange. A part cela, dans l'échange que nous avons eu, lui et moi, avant qu'il n'en arrive là, je pense avoir mentionné que nous n'avions pas encore vu la résolution. Le gouvernement a fait savoir qu'elle collerait le plus possible aux recommandations du comité. Rien ne me le garantit, ni personne, à la Chambre ou ailleurs. Je ne vois aucune raison de donner un blanc-seing au gouvernement à l'égard de quelque chose que nous n'avons pas vu.

Une voix: Allez donc!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est là mon premier point.

M. Crosbie: Nous n'allons pas le faire de toute façon.

M. Baker (Nepean-Carleton): Cela revient à dire, si vous me passez la comparaison, que je devrais accepter, dans l'intérêt de mes collègues et dans le mien, de donner sans raison aucune \$100 à mon ami. Je ne négocie pas de cette façon, comme ils pourront le constater dans la suite du débat, mais je ne le ferai certes pas avant d'avoir vu la résolution.

Très franchement, je pense que c'était irrégulier de la part du député de Jonquière—et je le dis avec le plus grand respect—de poser cette question piégée.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Pinard: Madame le Président, il n'entraîne certainement pas dans mes intentions de demander un blanc-seing pour le gouvernement. La proposition que j'ai faite et qui découlait d'une question légitime posée par un député ne visait qu'à rendre service aux députés des deux côtés de la Chambre. Après tout ce ne sont pas des députés libéraux qui ont vociféré devant la présidence l'automne dernier. C'étaient les collègues du député.

Des voix: Bravo!

Des voix: Asseyez-vous.

M. Pinard: Cette proposition permettrait peut-être à ces députés-là de participer au débat. Si nous siégeons dix heures de plus par semaine et si les discours durent 20 minutes chacun, un plus grand nombre de députés auront ainsi l'occasion de prendre la parole sur cette question importante, même si leur intervention marque la fin du débat.

D'un autre côté je comprends la nature de la demande du député. Je trouve tout à fait légitime qu'il veuille voir le texte de la résolution avant de s'engager. Je ne demande d'ailleurs pas de réponse aujourd'hui. Je présentais seulement cette proposition à la Chambre dans l'espoir que demain peut-être, lorsque nous annoncerons notre résolution, mes collègues de l'autre côté soient mieux en mesure de se rendre compte qu'une telle proposition ne donne aucun avantage supplémentaire au gouvernement, mais qu'elle est simplement destinée à satisfaire les députés des deux côtés de la Chambre.